



Sexe en ligne : ne vous laissez pas rançonner !

Ce qu'il faut savoir sur la sextorsion

Votre police et la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) – un organe intercantonal de coordination spécialisé de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police (CCDJP)

Il fait très mal ...

... ce moment où vous* devez vous rendre à l'évidence qu'on vous a eu de la façon la plus perfide et la plus glauque qui soit ! Vous étiez certain d'avoir tapé dans l'œil de cette femme séduisante avec qui vous flirtiez sur le tchat de rencontre. Vous l'avez donc tout naturellement invitée à se joindre à vos différents groupes d'amis dans les médias sociaux, et vous n'avez pas hésité à passer au tchat vidéo lorsqu'elle vous l'a proposé. Très vite elle se dénude et se met à se toucher. « C'est ma fête, on dirait », avez-vous encore pensé. Après, le disjoncteur n'a pas fonctionné, vous vous êtes déshabillé et pris au jeu à corps perdu. Le sexe sur Internet, c'est le pied : à l'aise à la maison, pas de risque de contamination, le frigo tout proche, et une fois fini, on peut se déconnecter et aller se coucher, seul, sans réveil difficile le lendemain !

Or, cette fois-ci, les choses ont pris une autre tournure : la jeune femme a enregistré votre « performance » à votre insu et menace de transmettre le lien de la vidéo à vos contacts si vous ne lui versez pas tout de suite de l'argent. C'est tellement lamentable qu'on voudrait disparaître à cent pieds sous terre. Comment s'en sortir ?

Première chose : **Keep calm, gardez la tête froide !** La panique est mauvaise conseillère. Vous avez le choix : perdre de l'argent par-dessus le marché, ou non ? Comprenez bien que cette femme ne cible pas votre personne, elle n'en veut qu'à votre argent et elle appartient peut-être à une bande d'extorqueurs. Vous pourriez donc dans un premier temps prévenir tous vos contacts importants, ce qui vous permettrait en passant de savoir qui sont vos véritables amies et amis parmi les milliers que vous avez dans les médias sociaux. Ils pourraient le prendre avec humour, car ils savent qu'Internet est truffé de pièges prêts à se refermer. Quant à vos autres contacts, peu vous importe leur opinion. Donc : **Don't pay, ne payez pas !** Car même si vous payez, vous ne pourrez pas empêcher efficacement la diffusion de la vidéo ; en revanche, même si vous ne payez pas, il est peu probable que la maîtresse-chanteuse mette sa menace à exécution et relaie la séquence filmée.

Maintenant que vous avez retrouvé un peu votre sang-froid, vous pouvez raisonner : vous n'avez rien fait de répréhensible ! Les criminels, ce sont les maîtres-chanteurs ! Le chantage étant un délit poursuivi d'office, la police ouvre l'enquête dès qu'elle a les éléments nécessaires. Surmontez votre gêne et **informez la police !** Vous n'êtes pas le premier à être tombé dans le panneau. Cette astuce est bien connue, et plus les lésés seront nombreux à faire le pas en informant la police plus celle-ci aura de chances de débusquer les escrocs.

Voici pour mémoire les principaux **éléments de sécurité** afin que le disjoncteur fonctionne :

1. Se montrer nu dans un tchat vidéo et s'adonner à des actes sexuels n'est pas interdit, mais c'est risqué : vous n'avez **pas le contrôle** des images de vous nu devant la webcam d'une personne inconnue. Ces images vont circuler et se retrouver sur des sites porno ou dans la messagerie de votre maman... C'est pourquoi, si ça devait vous arriver malgré tout, veillez à ce que votre visage, vos signes distinctifs (tatouages, par ex.) ou votre pièce de séjour ne soient **pas identifiables**.
2. Réfléchissez à deux fois avant d'accepter des **demandes d'ajout à votre liste d'amis**. Vous devriez connaître toutes ces personnes dans la vie réelle et les estimer dignes de confiance.
3. Il existe un cas de figure bien plus répandu : la **fausse sextorsion**. Vous n'avez donc été ni piégé au cours d'un tchat vidéo ni filmé par une caméra intrusive en train de vous masturber, mais les extorqueurs et extorqueuses spéculent sur le fait que cela pourrait vous être arrivé. C'est la raison pour laquelle ils n'en veulent pas pour preuve des images compromettantes, mais des données personnelles dénichées quelque part ailleurs. Pas question de payer non plus dans ce cas, bien sûr. Mais vous feriez bien de vérifier vos failles de sécurité (notre brochure « Les 5 règles pour votre sécurité numérique » pourrait vous être utile !).

* Même si la cible de prédilection en matière de sextorsion est l'homme hétérosexuel, ce délit est possible dans toutes les autres constellations de genre.



Prévention Suisse de la Criminalité PSC
Maison des cantons
Speichergasse 6
3001 Berne

www.skppsc.ch

Février 2021

